

## LE PROBLÈME AGRICOLE FRANÇAIS

[Bertrand Hervieu](#), [François Purseigle](#)

S.E.R. | « Études »

2022/7 Juillet-Août | pages 47 à 60

ISSN 0014-1941

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-etudes-2022-7-page-47.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..  
© S.E.R.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# LE PROBLÈME AGRICOLE FRANÇAIS

Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE

*Les questions de compétitivité de l'agriculture française et de notre souveraineté alimentaire resurgissent dans un nouveau contexte de changement climatique que l'on se propose d'éclairer ici, en orientant le projecteur sur quatre des dimensions constitutives du dossier agricole français : la démographie agricole, la transformation des structures des exploitations, le revenu des agriculteurs et enfin les déséquilibres de la production.*

**E**n 1946, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, René Dumont publiait *Le problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*. L'ouvrage marqua en profondeur la réflexion qui émergeait alors quant à la nécessaire modernisation de l'agriculture française. Il s'ouvrait sur un constat fort : « Avec un travailleur agricole pour six habitants, soit sept millions de travailleurs agricoles actifs, nous n'arrivions en France avant 1939 qu'à 83 % d'autarcie alimentaire ; à peine le même taux qu'en Allemagne, où le sol est en moyenne plus pauvre, le climat moins favorable, la densité de population double, la population rurale beaucoup plus faible ; et nous importions la quasi-totalité de nos textiles, pâte à papier, bois, huiles d'industrie<sup>1</sup>... »

La double question de la performance de l'agriculture française et de la couverture alimentaire du pays fut bien au cœur du débat sur le relèvement économique de la France à laquelle René Dumont lui-même vint ajouter, quelques décennies plus tard, le défi de ce que nous

---

1. René Dumont, *Le problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement*, Les Éditions nouvelles, 1946, p. 9.

appelons aujourd’hui la transition agroécologique<sup>2</sup>. Soixante-quinze ans et un prodigieux effort de modernisation plus tard, le problème agricole français ne se pose évidemment plus dans les mêmes termes. Mais, comme en écho, les questions de souveraineté alimentaire et de compétitivité de la « ferme France » resurgissent au présent, dans un contexte désormais imprégné de la nécessité de lutter contre les changements climatiques et de repenser les termes de la question de la sécurité alimentaire mondiale dans une conjoncture marquée par la guerre en Ukraine.

## Entre effondrement et recomposition

En 2020, la Mutualité sociale agricole (MSA) dénombre parmi ses ressortissants 398 794 chefs d’exploitation, 22 870 coexploitants et 2 712 aides familiaux, soit 424 376 actifs non salariés dans les exploitations agricoles françaises. Ces chiffres marquent une baisse de 20 % en dix ans du nombre des actifs non salariés<sup>3</sup>. Cette baisse de la population active agricole non salariée s’accompagne d’une légère croissance du nombre des salariés permanents, au nombre aujourd’hui de 280 000<sup>4</sup>.

Mais l’évolution la plus spectaculaire est la croissance du nombre des salariés d’entreprises externes auxquelles le travail est aujourd’hui sous-traité : entreprises de travaux agricoles (ETA), groupements d’employeurs ou encore coopératives d’utilisation de matériel agricole (Cuma). Entre 2003 et 2016, le nombre des chefs d’ETA a augmenté de 25 % et celui des salariés de ces mêmes ETA, de 62 %. Le nombre des employés d’agences d’intérim s’est accru de 14 % et celui des salariés de groupements d’employeurs de 283 %<sup>5</sup>. Les travaux récents de l’économiste Axel Magnan montrent que près de 21 % des salariés en contrats précaires mobilisés par les exploitations agricoles françaises

2. R. Dumont, *À vous de choisir. L’écologie ou la mort. La campagne de René Dumont et ses prolongements. Objectifs de l’écologie politique*, Pauvert, 1974 ; R. Dumont, *L’utopie ou la mort*, Seuil, 1974.

3. Véronique Lairot, *Tableau de bord de la population des chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole en 2020*, Mutualité sociale agricole (MSA), « Les statistiques de la MSA », février 2022.

4. Chiffres utiles de la MSA, édition 2021, p. 5.

5. Geneviève Nguyen, François Purseigle, Julien Brailly et Bruno Legagneux, « Sous-traitance et délégitimation du travail : marqueurs des mutations de l’organisation de la production agricole », *Notes et études socio-économiques*, Ministère de l’agriculture et de l’alimentation, Centre d’études et de prospective – Service de la statistique et de la prospective, n° 47, juillet 2020, pp. 43-88.

ne sont pas employés directement par elles<sup>6</sup>. Ce ne sont pas moins de 731 000 actifs salariés (CDI, CDD, contrats saisonniers), embauchés directement par les exploitants agricoles, et 185 700 par l'intermédiaire de sociétés spécialisées (salariés d'entreprises de travaux, d'intérim, de groupements d'employeurs et de Cuma, salariés détachés) qui réalisent désormais une part de plus en plus importante du travail au sein des exploitations agricoles françaises<sup>7</sup>. Cette évolution est particulièrement sensible dans certaines filières, comme la viticulture, l'arboriculture ou le maraîchage, où l'activité productive repose de longue date et pour une grande part sur un travail salarié à la fois saisonnier et permanent. Mais il s'observe désormais dans le secteur en principe plus familial de l'élevage, où l'augmentation de la part du salariat agricole progresse régulièrement. Du côté de l'élevage ovin et bovin, cette part a presque doublé en vingt ans, selon le *Bilan annuel de l'emploi agricole 2016*.

« La part du salariat agricole progresse régulièrement »

On assiste bien à une très profonde recomposition de la force de travail en agriculture et tout laisse penser que cette évolution n'est pas terminée. En effet, cette forme de « modernisation » de l'emploi agricole s'inscrit sur la toile de fond d'un vieillissement et d'un amenuisement continu de la population des exploitants agricoles, hommes et femmes. La diminution et le vieillissement de la population agricole ne sont pas des phénomènes spécifiquement français : l'ensemble des pays de l'Union européenne ne comptent plus aujourd'hui que 4,2 % d'actifs agricoles<sup>8</sup>, et plus de la moitié des chefs d'exploitation européens ont plus de 50 ans. Mais ces processus revêtent en France un caractère particulièrement spectaculaire.

En France, toujours selon l'Insee, la part des agriculteurs exploitants dans l'emploi total ne représente plus que 1,5 %, contre 7,2 % il y a quarante ans<sup>9</sup>. Aujourd'hui, le groupe professionnel des chefs d'exploitation agricole est le moins représenté au sein de la population globale et c'est aussi celui dont le déclin est le plus marqué. C'est aussi

6. Axel Magnan, « Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle », thèse de doctorat en économie, Université Paris - Saclay, soutenue le 11 mai 2022, p. 128.

7. *Ibid.*, p. 126.

8. *Tableau de l'économie française*, Insee, 2019.

9. Olivier Chardon, Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc, « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee Focus*, n° 212, octobre 2020.

le groupe le plus âgé au sein de la population active. Le vieillissement de la population des chefs d'exploitation a en effet connu, dans la même période, une nette accélération. Selon le Recensement général de l'agriculture de 2020<sup>10</sup> (RGA 2020), la proportion des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs âgés de 60 ans ou plus s'élève à 25,4 %. Or, selon les enquêtes du ministère de l'Agriculture, près des deux tiers des exploitants de 55 ans ou plus déclarent ne pas avoir trouvé de repreneur. D'ici 2026, près de 50 % des chefs d'exploitation auront l'âge de partir à la retraite. Entre 2015 et 2019, on a dénombré 21 119 départs annuels et seulement 14 176 installations : soit trois départs pour deux installations.

L'autre face de l'amenuisement du nombre d'actifs agricoles est la diminution du nombre des exploitations. On en dénombrait 1 587 600 en 1970 et 389 000 en 2020<sup>11</sup>, soit un nombre d'exploitations divisé par quatre en cinquante ans. Cette diminution touche particulièrement les plus petites d'entre elles, ainsi que les exploitations moyennes qui ont été longtemps la marque de l'agriculture française. On observe en même temps une augmentation très nette du nombre des grandes et très grandes exploitations : on en a dénombré 185 600 en 2016<sup>12</sup>. D'ici 2025, la France pourrait ne plus compter que 342 000 exploitations, soit une chute de près de 30 % en quinze ans.

Résumons le tableau : nous assistons à la fois à un vieillissement de la population agricole, à une diversification des statuts professionnels et à une réduction du nombre d'exploitations. La population agricole – dont la représentation professionnelle et politique a été historiquement construite à partir de l'association intime qu'elle impliquait entre une pratique du métier, un statut professionnel, un modèle de famille, un régime de la transmission et un mode d'inscription du travail de la terre dans un espace local donné – est en train de disparaître. La France des petites fermes familiales, dont la Troisième République, puis la Quatrième République ont généralisé le modèle, avait parfaitement survécu au grand projet modernisateur de la Cinquième République. L'osmose entre vie de couple et vie professionnelle était au cœur de ce projet. Cette intrication a si profondément marqué la conception de la marche des exploitations agricoles françaises qu'elle a même installé

---

10. Catherine Barry et Vincent Polvêche, « Recensement agricole 2020 », Agreste, n° 5, décembre 2021.

11. *Ibidem*.

12. *Tableau de l'économie française, op. cit.*

l'idée que l'activité agricole ne saurait être autre qu'une activité familiale. Or, 80 % des conjointes (ou conjoints) de chefs (ou cheffes) d'exploitation n'ont pas d'activité sur l'exploitation. Nous assistons définitivement à la fin de l'agriculture conjugale. Et si l'agriculture française demeure familiale, cela ne tient plus qu'à un fil, celui d'un chef d'exploitation travaillant souvent seul ou avec des salariés et associés non familiaux.

« Nous assistons définitivement à la fin de l'agriculture conjugale »

La conquête actuelle de l'autonomie de chacun des membres des couples agricoles, qui concerne également leur vie professionnelle, bouleverse profondément non seulement les représentations du métier d'agriculteur, mais les conditions même de son exercice.

## De nouvelles structures d'exploitation

Si le nombre des exploitations agricoles a été divisé par quatre en cinquante ans, celles-ci se sont également spectaculairement diversifiées, tant du point de vue de leur surface que du point de vue de leur dimension économique ou des formes de la main-d'œuvre auxquelles elles ont recours.

La tendance la plus marquante est l'augmentation des surfaces. Entre 1970 et 2020, la superficie moyenne des exploitations françaises a augmenté de 50 hectares et, en vingt ans (entre 2000 et 2020), elle a gagné 27 hectares. La surface moyenne est aujourd'hui de 69 hectares (RGA 2020). Si cette tendance concerne davantage les exploitations céréalières, elle touche désormais largement l'ensemble des exploitations.

Toutefois, l'augmentation de la superficie cultivée par exploitation ne constitue plus le seul élément permettant de caractériser l'évolution des structures d'exploitation. Cette moyenne cache de fortes disparités. En effet, les exploitations agricoles sont désormais classées par les services de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, à partir du calcul de la « production brute standard » (PBS). Cet indicateur ne constitue pas un chiffre d'affaires mesuré, mais « un indicateur d'un potentiel de production moyen hors subvention ». Il permet aujourd'hui de classer les exploitations agricoles en quatre catégories – micro, petites, moyennes et grandes – consti-

tuant des ensembles à peu près égaux en nombre. Le dernier recensement dénombrait environ 100 000 micro-exploitations, 100 000 petites exploitations, 100 000 moyennes et quasiment 80 000 grandes exploitations. Cette nouvelle approche offre la possibilité de donner une visibilité aux petites voire très petites exploitations, longtemps ignorées par l'appareil statistique.

Elle fait surtout apparaître une tendance lourde. Toutes ces catégories et notamment celle des micro-exploitations (-31 %) sont en décroissance notable sauf une : celle des grandes exploitations qui voient leur nombre augmenter (+3 %).

Les grandes exploitations – celles dont la PBS est supérieure à 250 000 € par an – représentent une exploitation sur cinq en 2020. Ces exploitations, dont la surface moyenne est évaluée à 136 hectares, mobi-

« De grandes entreprises agricoles en rupture avec les formes traditionnelles d'exploitations familiales »

lisent 40 % de la surface agricole française et 45 % de l'emploi agricole. Parmi ces grandes exploitations, celles qui ont une surface supérieure à 200 hectares détiennent

le quart de la surface agricole française. Mais l'appareil statistique peine à appréhender certaines évolutions, en particulier la diversité des montages sociétaires et leur complexification. 60 % des chefs d'exploitation agricole exercent leur activité en société et pas moins de 10 % sont déjà dans plusieurs sociétés (source : MSA, 2021).

À l'instar d'autres pays européens, la France a également vu émerger de grandes entreprises agricoles en rupture avec les formes traditionnelles d'exploitations familiales consacrées par les grandes politiques de modernisation agricole de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Même si ces dernières demeurent minoritaires et ne représentent en France que 10 % des exploitations, celles-ci ont un poids non négligeable au sein de la « ferme France » puisqu'elles pèsent près de 30 % du produit brut standard agricole total<sup>13</sup>. Ces grandes entreprises empruntent davantage au secteur industriel et commercial qu'au secteur primaire et se caractérisent par des processus de rationalisation du travail et des niveaux d'investissement financiers et technologiques importants<sup>14</sup>. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'essentiel

13. Valérie Olivier-Salvagnac et Bruno Legagneux, « L'agriculture de firme : un fait émergent dans le contexte agricole français ? », *Études rurales*, n° 190, 2012, pp. 77-97.

14. François Purseigle et Loïc Mazenc, « Des cultures sous tensions. Les rationalisations des grandes entreprises agricoles », *L'année sociologique*, n° 71, 2021, pp. 127-161.

de certaines productions légumières que l'on trouve dans la grande distribution française et même sous le label « Agriculture biologique » provient de ces très grandes entreprises.

Ces grandes exploitations ne se situent pas seulement dans les zones céréalières, viticoles ou de production légumière. Sept exploitations sur dix en élevage porcin sont des exploitations de grande taille économique. Pour cette raison, alors que les exploitations de taille moyenne étaient encore majoritaires en Bretagne, il y a dix ans, les exploitations dites « grandes » représentent aujourd'hui 37 % des exploitations bretonnes. Or la taille économique moyenne apparente des élevages porcins n'est pas seulement l'une des plus élevées : c'est également dans cette filière que le nombre de *holdings* agricoles abritant plusieurs unités de production, voire plusieurs dizaines d'unités réparties parfois dans toute la France, est l'un des plus importants. Cette réalité souvent niée illustre l'émergence d'agricultures sans agriculteurs ou reposant sur d'autres chefs d'entreprise éloignés de la figure traditionnelle du chef d'exploitation familiale<sup>15</sup>.

De l'autre côté de l'éventail des structures, les micro-exploitations – celles qui cultivent moins de 12 hectares – ont vu leur nombre diminuer d'un tiers entre 2010 et 2020. Elles représentent, à ce jour, trois exploitations sur dix. Le nombre des petites exploitations baisse également.

Quant aux exploitations de taille moyenne, à la fois cible et fer de lance des politiques agricoles, leur nombre fond également : elles ne sont plus que 100 000 en 2020. Dans certaines régions comme la Bretagne, où certaines filières d'élevage sont engagées dans un processus de concentration particulièrement net, le nombre d'exploitations de taille moyenne s'est réduit de 40 % entre les deux derniers recensements. Principalement spécialisées dans la production laitière, ces exploitations moyennes ont également perdu 40 % de leurs emplois à plein temps.

Le modèle familial de ces exploitations, modèle jadis dominant et massivement promu par les organisations agricoles, est également nettement fragilisé dans ses contours. Qu'elles reposent sur un chef d'exploitation seul, sur un couple, sur une famille élargie ou une famille ayant recours à des salariés, les exploitations dites familiales sont aujourd'hui concurrencées par de nouveaux types d'exploitation

15. Fr. Purseigle et B. Hervieu, *Une agriculture sans agriculteurs. Une révolution invisible*, Presses de Sciences Po, 2022 (à paraître).



combinant d'autres modes de mobilisation du capital et du travail. Même si l'exploitation familiale est souvent assignée à un modèle dont elle s'écarte de plus en plus, l'exploitation agricole se banalise dans ses formes d'organisation, ses métiers et ses statuts.

Les premières se caractérisent par un recours prépondérant à une main-d'œuvre salariée permanente ou à de la sous-traitance. Le nombre d'exploitations reposant sur ce recours à des salariés a augmenté de 23 % entre 2000 et 2016. Celles-ci représentent 6 % des exploitations<sup>16</sup>. Leur poids, en termes de pourcentage de main-d'œuvre mobilisée et de revenu agricole réalisé, est proportionnellement plus important que celui des exploitations agricoles strictement familiales.

Les secondes ont recours de manière importante à la sous-traitance. Leur nombre a augmenté de 53 % entre 2000 et 2016. En 2016, 7 % des fermes françaises, toutes productions confondues, ont choisi de déléguer intégralement tous les travaux de culture à des entreprises spécialisées<sup>17</sup>.

Les troisièmes enfin sont celles qui ont connu la plus forte progression (+79 % entre 2000 et 2016). Elles embrassent les associations de plusieurs exploitations, dirigées par des agriculteurs n'ayant pas nécessairement de liens de parenté. Ces associations ont des périmètres divers. Elles reposent sur de nouvelles formes d'action collective et de sociétés agricoles, sans pour autant adopter toujours les principes coopératifs.

Comme nous avons pu le montrer avec Geneviève Nguyen, trois grandes stratégies organisationnelles sont ainsi en train de reconfigurer la cartographie des exploitations agricoles françaises, en même temps que s'accroissent leur concentration et leur spécialisation géographiques<sup>18</sup>. La première est celle de l'association à travers de nouveaux collectifs ou de nouveaux partenariats qui font relever la production d'une gouvernance partagée entre exploitants sans lien de parenté entre eux. La seconde est celle de l'intégration et de la concentration, qui met en place une gouvernance hiérarchique avec intégration de nouveaux métiers et de nouvelles fonctions au sein de *holdings* agricoles. La troisième est celle de l'externalisation, avec délégation ou

16. Geneviève Nguyen et Bruno Legagneux, *Actif'Agri*, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Service de la statistique et de la prospective, 2019.

17. G. Nguyen (et al.), *op. cit.*, 2020.

18. [www.chaire-germea.fr](http://www.chaire-germea.fr)

sous-traitance de tout ou partie des activités<sup>19</sup>. On imagine aisément que ces mutations s'inscrivent également dans la disparité croissante des revenus et des patrimoines agricoles.

## Revenus et patrimoine : richesse et pauvreté

Cet éclatement des formes d'exploitation se traduit par un éventail des revenus et des patrimoines. Dans un article récent publié dans la revue *Économie rurale*, l'économiste Vincent Chattelier a analysé les évolutions du revenu agricole considéré dans la période 2010-2019, non sans souligner, au préalable, les difficultés que présente l'appréhension de ce revenu<sup>20</sup>.

« Cet éclatement des formes d'exploitation se traduit par un éventail des revenus et des patrimoines »

Ainsi, par exemple, une exploitation agricole peut avoir un haut niveau de productivité du travail, mais un faible revenu en raison d'une maîtrise technique insuffisante ou d'une dépendance à fort endettement. De la même façon, une exploitation peut avoir un excédent brut d'exploitation élevé, mais dégager un faible revenu en raison d'investissements très importants. Enfin, il est difficile de calculer le poids des avantages en nature – logement, frais de communication ou de transport pris en charge par l'exploitation – dont peut bénéficier un exploitant. Il faut enfin ajouter que le revenu agricole ne se confond pas avec le revenu du ménage, le conjoint ou le chef d'exploitation lui-même pouvant avoir des activités rémunérées en dehors de l'exploitation.

En s'appuyant sur le Réseau d'information comptable agricole (Rica), Vincent Chattelier a calculé le revenu courant avant impôt (RCAI) par unité de travail agricole non salarié (UTANS), à savoir les chefs d'exploitation ou coexploitants. Toutes exploitations confondues à l'échelle de la France, le RCAI par UTANS s'élève, en moyenne annuelle sur dix ans, à 29 500 € (à monnaie constante de 2019). Ce lissage sur dix ans est d'une grande importance si l'on se souvient que l'année 2016 fut une année très difficile, à la fois en raison d'une chute

19. François Purseigle (éd.), « Les agricultures de firme », tome 1, *Études rurales*, n° 190, Éditions EHESS, 2012 ; François Purseigle, Geneviève Nguyen et Pierre Blanc (dir.), *Le nouveau capitalisme agricole. De la ferme à la firme*, Les presses de Sciences Po, « Économie politique », 2017.

20. V. Chattelier, « L'hétérogénéité des revenus des actifs non salariés au sein de l'agriculture française. Un regard au travers de deux grilles typologiques », *Économie rurale*, n° 378, octobre-décembre 2021, pp. 55-73.

des rendements en blé de 30 %, par rapport à l'année 2015, et de l'effondrement du prix du lait en raison d'une augmentation de l'offre européenne. L'année 2012 avait été, en revanche, une année exceptionnelle. La valeur médiane constatée sur dix ans est de 22 100 € et elle est inférieure d'un quart à la valeur moyenne, ce qui signifie que de très hauts revenus tirent la moyenne vers le haut. De fait, l'éventail des revenus est très ouvert : les 10 % des exploitations enregistrant les plus faibles revenus ont des revenus négatifs de -4 600 €, tandis que les revenus de la tranche la plus élevée s'élèvent à 69 500 € par unité. Les revenus moyens sont faibles dans les filières « bovin-viande » (18 600 €), ovins et caprins (20 300 €). Les plus élevés se rencontrent dans les filières porcines (39 100 €) et grandes cultures (50 700 €) avec, pour les 10 % des revenus les plus élevés dans ces branches, des revenus de 94 900 € en production porcine, 97 200 € en maraîchage, 113 700 € en grandes cultures et 123 400 € en viticulture. Dans toutes les productions, les 10 % des plus faibles revenus sont des revenus négatifs. Plus largement, un quart des exploitations, toutes productions confondues, ont un revenu par unité de travail inférieur à 8 500 €. En d'autres termes, un quart des exploitations connaissent des difficultés récurrentes, et cela, malgré les aides.

Cette disparité des revenus en agriculture est corroborée par d'autres études s'appuyant sur l'analyse du revenu brut des entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles<sup>21</sup>. Le revenu agricole brut est de 41 550 € en moyenne, comparable à celui des boulangers et des charcutiers, et supérieur à celui des restaurateurs ou des dirigeants de petites entreprises industrielles. L'analyse des revenus bruts confirme donc le constat de disparité des revenus en agriculture : en 2018, un quart des agriculteurs ont un revenu brut inférieur à 9 520 € et un quart ont un revenu brut supérieur à 60 470 €. Un grand nombre d'exploitations ne seraient pas viables et ne pourraient pas subsister sans les aides publiques : de fait, par-delà cette extrême disparité, la proportion des revenus les plus faibles n'est pas plus attestée que dans les autres secteurs indépendants<sup>22</sup>.

Si aucune branche professionnelle n'affiche des disparités aussi marquées, la branche agricole se distingue encore par l'ampleur de

21. Laurent Piet (dir.), « Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Projet Agr'Income », Inrae - AgroCampus Ouest - VetAgroSup, avril 2020.

22. Mathilde Badufle, « Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs », *Agreste*, n° 2021-7, 2021.

l'endettement des exploitations, en raison d'investissements et de dettes très élevés. En 2018, la dette moyenne par exploitation s'élevait à 138 020 €. Cette propension massive à l'endettement trouve son origine dans deux phénomènes.

Le premier est la dynamique d'investissement encouragée par l'optimisation fiscale qu'autorisent les amortissements. Chaque année, comme le souligne l'économiste Philippe Jeanneaux, 10 à 13 milliards sont investis par les agriculteurs dans le matériel agricole (65 %), les bâtiments (20 %) et les biens agricoles tels que le bétail et les cultures pérennes (10 %). L'endettement qui en résulte illustre le processus de substitution du capital au travail qui a permis l'augmentation apparente de la productivité du travail<sup>23</sup>.

Le second est lié à l'achat du foncier, qu'il s'agisse de rachats des parts du capital foncier de l'exploitation détenues par les collatéraux ou d'acquisitions réalisées en vue d'agrandir l'exploitation. Cette dernière dynamique a pour conséquence de faire des agriculteurs les détenteurs du plus fort patrimoine au sein de la population des indépendants. La formule, déjà un peu ancienne, selon laquelle, dans ce métier, « on vit pauvre pour mourir riche » n'a pas perdu de son actualité et, si elle ne concerne pas tous les agriculteurs, elle vaut encore pour une bonne partie d'entre eux ! Les études de l'Insee font apparaître que les agriculteurs en fin de carrière possédaient en 2010 le plus gros patrimoine parmi les indépendants (850 000 € bruts et 750 000 € nets en moyenne)<sup>24</sup>. Le patrimoine médian net des agriculteurs (après déduction des emprunts) était à la même date de 510 500 €, le plus élevé parmi les indépendants. La tendance s'est confirmée et, en moyenne, entre 2004 et 2015, le patrimoine brut (avant déduction des emprunts) des agriculteurs a plus que doublé, passant de 489 724 € à 1 040 000 € en valeur moyenne<sup>25</sup>. Cette capitalisation croissante permet de comprendre pourquoi un renouvellement des générations à effectif constant est devenu, dans certaines filières, hautement improbable.

23. Philippe Jeanneaux, François Pursegile, Luc Bodiguel et Bertrand Hervieu, « Fragmentation du modèle de l'exploitation familiale et nouvelles structurations des relations capital-travail-foncier en agriculture ». *Agronomie, environnement et sociétés*, Association française d'agronomie (AFA), volume 10, numéro 2, décembre 2020, pp. 57-71.

24. Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, David Guillas et Guillaume Lebrault, « Le patrimoine des ménages en 2018. Repli de la détention de patrimoine financier », *Insee Première*, n° 1722, décembre 2018.

25. *Ibidem*.

## Performances et limites

Derrière l'amenuisement démographique, l'éclatement des structures et les écarts de revenus, émergent en contrepoint les performances de la « ferme France ». Comme le fait remarquer l'agroéconomiste Jean-Marie Séronie, « en

« *La France a perdu des parts de marché au sein de l'Union et en a gagnées en direction des pays tiers* » »

trente ans, les prix réels à la production ont baissé de 30 % et le revenu des agriculteurs a doublé, tandis que le nombre des

exploitations était lui divisé par deux. Notre excédent commercial agroalimentaire dépasse les dix milliards d'euros par an<sup>26</sup> ». La productivité du travail (valeur créée par heure travaillée) a été multipliée par cinq entre 1970 et 2020<sup>27</sup>. Les rendements moyens en blé sont passés de 15 quintaux en 1950 à 75 quintaux en 2000. La production annuelle de lait par vache était de 2 000 litres en 1960, elle atteint 7 000 litres en 2020. Première puissance agricole de l'Union européenne, la France occupe une des toutes premières places en matière de production agricole au plan mondial depuis la décennie 1970-1980, au cours de laquelle elle est devenue le deuxième exportateur mondial, derrière les États-Unis. Mais le paysage a bougé : le dynamisme commercial des Pays-Bas, l'unification de l'Allemagne, la modernisation des agricultures – espagnole d'abord, polonaise ensuite – au fil des élargissements successifs de l'Union ont profondément modifié la configuration agricole européenne. Dans le même temps, la Russie, la Chine, le Brésil sont entrés en force sur la scène des échanges mondiaux. D'après Vincent Chatellier et Thierry Pouch, « la France est désormais le sixième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires. Elle a été successivement supplantée par les Pays-Bas, par l'Allemagne, par le Brésil et par la Chine, et elle est aujourd'hui talonnée par l'Espagne et la Pologne<sup>28</sup> ».

Le changement opéré au cours des vingt dernières années ne concerne pas seulement les produits exportés mais aussi les pays destinataires. Si la France a perdu des parts de marché au sein de l'Union,

26. J.-M. Séronie, [www.agroeconomie.com](http://www.agroeconomie.com) ; J.-M. Séronie, *L'odyssée paysanne*, Édition France Agricole, 2022.

27. *Ibidem*.

28. V. Chatellier et Th. Pouch, « Le commerce agricole de l'Union européenne des 27 et de la France entre 2000 et 2020. XIII<sup>e</sup> journée de la recherche en sciences sociales », Toulouse, 8-10 décembre 2021.

elle en a en revanche gagnées en direction des pays tiers. Elle détient même, parmi les Vingt-sept, le record enviable d'excédent en direction des pays tiers. C'est là une force importante, mais qui la place aussi en position de dépendance à l'égard des conjonctures économiques mondiales ou géopolitiques régionales. En 2021, les exportations agroalimentaires de la France s'élèvent à 37,2 milliards vers l'Union européenne et à 31,4 milliards en direction des pays tiers. Le solde pour la même année est en diminution de 3 milliards pour les échanges avec l'Union et en augmentation de 11 milliards avec les pays tiers<sup>29</sup>. Les postes excédentaires sont les alcools et les boissons, les céréales, les produits laitiers, les bovins vivants, le sucre. Les principaux produits importés sont les poissons, les fruits et les légumes, les produits tropicaux, l'horticulture et les oléagineux pour l'aliment du bétail. S'agissant des céréales, les premiers clients de la France sont la Chine, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Algérie, l'Italie, l'Allemagne et le Maroc. Les produits laitiers représentent, de leur côté, une part importante de nos exportations : l'Allemagne est notre premier client, suivie par la Belgique, la Chine, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas. Mais l'une des grandes faiblesses du bilan commercial agricole français est l'importance de nos importations de fruits et légumes, à l'exception des pommes de terre et des pommes qui sont au contraire des productions excédentaires : ces importations pèsent lourdement sur notre balance commerciale.

À ces faiblesses structurelles s'ajoutent des difficultés nouvelles. Au tournant du siècle, à la suite de plusieurs crises sanitaires – encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), listeria, dioxine – mais aussi au vu de la stagnation des rendements des productions végétales et des problèmes critiques annoncés par le changement climatique, de nouvelles questions ont surgi. Elles n'interrogent pas tant la qualité des produits mis sur le marché que celle des processus de production eux-mêmes. Pour les opinions publiques, la qualité environnementale tend à devenir une exigence aussi forte que la qualité sanitaire et gustative des produits. Repérée – et parfois stigmatisée – comme l'une des activités humaines productrices de gaz à effet de serre à hauteur de 25 %, l'agriculture est aussi regardée comme un secteur capable de séquestrer le carbone, dans des proportions sans doute inférieures, néanmoins appréciables. De façon plus générale, l'agriculture fran-

29. Sources : Inrae, Smart, Douanes françaises.

çaise est désormais confrontée à un triple défi, susceptible de la placer devant de complexes problèmes de priorités. Le premier est celui de sa contribution à la résolution de la sécurité alimentaire nationale, européenne et méditerranéenne, avec les réorientations de production qu'elle implique. Le deuxième est celui du rôle qu'elle peut endosser dans la lutte contre le changement climatique : un changement qu'elle contribue à induire, mais qu'elle peut aussi grandement aider à résorber. Le troisième est de prendre en compte l'éclatement des formes de production en agriculture.

Elle ne fera pas face à ce triple défi sans l'appui de politiques publiques ambitieuses et vigoureuses, à l'échelle nationale et européenne. La grande difficulté à laquelle ces politiques doivent faire face est à la fois intellectuelle, pratique et technique : comment faire converger ces différents objectifs – ceux qui concernent la sécurité alimentaire et ceux qui engagent la transition écologique – en tension entre eux ? Elle est, au moins autant, d'ordre politique : comment mobiliser, en vue d'une telle réorientation, un monde agricole éclaté, écartelé même entre des intérêts divergents et pris à contrepied par une injonction sociale à « produire mieux » qui lui semble prendre à revers l'objectif de « produire plus » qu'on lui fait valoir depuis cinquante ans. Il s'agit non seulement de poursuivre la réorientation des politiques publiques en raison de l'impératif de transition mais aussi de diversifier les outils afin de prendre en compte la diversité de ces mondes agricoles productifs.

Bertrand HERVIEU et François PURSEIGLE



Retrouvez le dossier « **Agriculture** »  
sur [www.revue-etudes.com](http://www.revue-etudes.com)